



ARSENAL

FC

Le club est enregistré au Québec

Arsenal Media Inc.

Plan initial d'accessibilité

1^{er} juin 2024

1. Renseignements généraux

La législation et la réglementation en matière d'accessibilité

Entrée en vigueur en 2019, la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) vise à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici le 1er janvier 2040. Au sens de cette loi, un obstacle se définit comme étant tout élément pouvant empêcher les personnes en situation de handicap de participer pleinement à la société canadienne.

Les organisations sous la responsabilité du gouvernement fédéral doivent se conformer à la Loi canadienne sur l'accessibilité. Les radiodiffuseurs comme Arsenal Media Inc. en font partie.

Ce plan d'accessibilité a été rédigé et mis en œuvre conformément aux principes de l'article 6 de la LCA. Il reflète la volonté d'Arsenal Media Inc. d'identifier des obstacles pouvant avoir des incidences négatives sur les personnes en situation de handicap et d'adopter de meilleures pratiques plus inclusives.

a) L'objet de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) tel que mentionné dans le texte de loi

La présente loi a pour objet la transformation du Canada, dans le champ de compétence législative du Parlement, en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1^{er} janvier 2040, à l'avantage de tous, en particulier des personnes handicapées, particulièrement par la reconnaissance et l'élimination d'obstacles — ainsi que la prévention de nouveaux obstacles — dans les domaines de l'emploi, de l'environnement bâti, des technologies de l'information et des communications, des communications, autres que les technologies de l'information et des communications, dans l'acquisition de biens, de services et d'installations, dans la conception et la prestation de programmes et de services, le transport, et autres domaines désignés par règlement.

b) La définition d'un obstacle selon la LCA

Tout élément — notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique — qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles.

c) Les lois et règlements à respecter

Arsenal Media Inc. est assujettie à la *Loi sur la radiodiffusion* et s'y conforme. C'est cependant la LCA et les règlements suivants qui précisent davantage les exigences en matière d'accessibilité :

- Loi canadienne sur l'accessibilité
- Règlement canadien sur l'accessibilité
- Règlement concernant les exigences en matière de rapports sur l'accessibilité du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

d) Résumé

Arsenal Media Inc. est le plus grand consolidateur de radios régionales de la province. Notre organisation est l'une des plus importantes sources d'informations régionales dans les marchés qu'elle dessert.

La division radio de notre organisation est formée de 18 radios et de 7 réémetteurs étendus sur l'ensemble du territoire québécois. Nos stations de radios génèrent plus de 3.5 millions d'heures d'écoute par semaine. Ce qui en fait le plus important radiodiffuseur régional au Québec.

e) Notre engagement envers l'accessibilité

Arsenal Media Inc. place au premier plan son personnel, sa clientèle et ses partenaires. De ce fait, notre organisation s'engage à traiter les personnes de façon équitable afin de leur permettre de maintenir leur dignité et leur indépendance dans le respect de la Loi canadienne sur l'accessibilité et de ses règlements.

La contribution d'Arsenal Media à la vitalité des communautés régionales et des personnes qui y vivent, en incluant les personnes en situation de handicap, est au cœur de sa mission. Dans ce contexte, l'élaboration de ce plan nous a permis de mieux comprendre et cerner les obstacles rencontrés par ces personnes et d'identifier des pistes de solutions afin de les prévenir ou les éliminer.

Ce plan témoigne de l'engagement d'Arsenal Media à rester inclusif dans nos communications internes et externes, dans nos pratiques d'embauche et d'acquisition et dans nos processus organisationnels pour offrir un milieu et des services toujours plus accessibles aux personnes en situation de handicap.

f) Notre processus de rétroaction

Arsenal Media dispose d'un processus pour permettre à toute personne d'exprimer ses commentaires sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ou encore une rétroaction sur ce plan ou pour demander un autre format de notre plan.

Pour ce faire vous pouvez vous adresser à notre répondant en matière d'accessibilité par téléphone ou par écrit.

Afin d'améliorer notre capacité d'assistance en fonction de nos différentes stations de radio, nous invitons les auditeurs et auditrices à nous communiquer leur nom, numéro de téléphone ainsi que le lieu de résidence. En tout temps, la confidentialité de vos renseignements sera respectée et préservée.

Le répondant en matière d'accessibilité pour l'ensemble de nos stations de radios est :

Monsieur Claude Landry

Vice-président finances et administration

Arsenal Media Inc.

662 avenue Victoria, bureau 3000

St-Lambert, QC J4P 2J6

Téléphone: 514-846-1228

clandry@arsenalmedia.com

2- La consultation

Arsenal Media Inc. est consciente que le Canada est une nation diversifiée et que cela se traduit quotidiennement au sein de nos équipes de travail comme auprès de nos clientèles et de nos partenaires.

Pour s'assurer de bien comprendre la réalité de personnes en situation de handicap au sein d'Arsenal Media, nous les avons consultés de manière confidentielle et individuelle. Ainsi, nous avons bénéficié de leur précieux éclairage pour nous aider à concevoir ce plan. Ces échanges nous ont permis de consolider notre engagement à favoriser un milieu de travail inclusif, équitable et accessible, où tous les membres de l'équipe bénéficieront de l'égalité des chances d'épanouissement, quels que soient leurs handicaps.

Pour élaborer ce plan, Arsenal Media Inc. s'est aussi informé auprès d'organisations externes pour mieux connaître les enjeux en matière d'accessibilité et aussi les programmes d'aide existants.

Cette démarche nous a permis de constater que la discrimination, l'accès à l'emploi et la participation étaient parmi les principaux enjeux identifiés par les personnes en situation de handicap.

En consultant les sites d'organisations soutenant les personnes handicapées, nous avons davantage pris conscience des programmes d'aides soutenant la mise en place des solutions pouvant éliminer les obstacles notamment en matière d'embauche de personnes en situation de handicap ou l'aménagement de lieux accessible.

3- Les obstacles identifiés et les actions à poser

D'entrée de jeu, il importe de préciser le contexte organisationnel d'Arsenal Media Inc. qui opère 18 stations de radio à travers le Québec. Chacune d'entre elles, constitue un milieu de travail distinct, regroupant majoritairement moins de 5 personnes œuvrant dans des régions éloignées les unes des autres.

Les travaux qui ont mené à ce plan ont permis à Arsenal de mieux saisir l'importance de véhiculer ses valeurs en matière d'accessibilité à l'ensemble de son personnel. Notre objectif est de confirmer la culture organisationnelle d'Arsenal Media Inc. à cet égard dans chacune de nos stations. Nous croyons que cela contribuera à sensibiliser notre personnel et nos gestionnaires et à favoriser l'apport de chacun puisque l'accessibilité c'est l'affaire de tous.

De plus, le mécanisme de consultation a aidé Arsenal Media Inc. à identifier des obstacles et aussi des pistes de solutions à mettre en place au cours des années à venir dans les domaines prévus par la LCA qui concernent nos champs d'activités.

a) Emploi

Bien qu’Arsenal Media Inc. favorise la diversité au sein de ses équipes et qu’elle se fasse un devoir de ne pas faire de discrimination, notre organisation s’engage à faire un pas de plus en renforçant ses processus d’embauche. Nous voulons notamment mieux faire connaître les emplois offerts et promouvoir notre ouverture à la diversité et à la mise en place de milieu de travail accessible.

Nous encouragerons aussi nos équipes de gestion, qui mettent en œuvre nos pratiques d’embauche, à davantage faire valoir les types d’accommodement offerts lors des entrevues d’embauche.

En situation d’emploi, notre organisation offre un accompagnement individuel aux personnes en situation de handicap afin de bien comprendre leurs besoins et de mettre en place les mesures pour tenter d’éliminer les obstacles à l’exercice de leur travail et à leur intégration.

De manière proactive, Arsenal Media s’inspire des échanges avec son personnel pour actualiser ses processus afin d’éliminer les obstacles avant même qu’ils ne se concrétisent.

Arsenal Media véhicule au sein de l’ensemble de son personnel, incluant les membres de l’équipe de gestion, les valeurs d’intégration, d’équité et de respect de la diversité essentiels à un environnement de travail sain. Notre organisation encourage l’entraide et la solidarité afin que tous se sentent valorisés, respectés et soutenus.

Soulignons qu’Arsenal Media offre un régime d’assurance-collective, incluant l’accès à une plateforme de télémédecine et un programme d’aide aux employés au bénéfice de notre personnel en situation de handicap ou non.

b) Environnement bâti

Arsenal Media est principalement locataire des locaux qu’elle occupe à travers le Québec. Cependant soulignons que plus de la moitié de nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, dont notre siège social situé à Saint-Lambert.

Les consultations et la réflexion sur l’accessibilité qui s’en est suivie chez Arsenal Media Inc., ont cependant mis en relief l’existence d’obstacles dans certaines stations de radio. Certaines ne disposent pas d’ascenseur d’autres, ont différents paliers pour aller d’un local à l’autre ce qui implique la présence de quelques marches.

Si le besoin se faisait sentir, une réflexion devra être faite pour évaluer s'il est possible de rendre ces locaux plus accessibles, mais déjà certaines solutions apparaissent réalisables à plus long terme.

Pour éviter ces situations et dans un souci d'incarner une culture inclusive, Arsenal Media s'assurera que le critère de l'accessibilité soit désormais présent lors de la recherche de nouveaux locaux.

Il importe de retenir qu'en matière d'accommodements, Arsenal Media privilégie la communication ouverte avec son personnel pour bien comprendre les besoins et pour tenter de trouver des moyens d'offrir un environnement de travail accessible.

c) Technologie de l'information et des communications (TIC)

Les technologies de l'information et des communications font partie de notre quotidien chez Arsenal Media Inc. et nous n'hésitons pas à les exploiter à leur maximum au bénéfice de notre personnel.

Pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap, Arsenal Media Inc. met ces technologies à profit afin de leur permettre d'utiliser le matériel informatique nécessaire à leur emploi et à leur épanouissement professionnel. En fonction des besoins de son personnel, Arsenal Media Inc. fournit les équipements nécessaires faisant partie de la gamme des outils d'adaptation et d'accessibilité. Il en est de même pour les outils rendant accessibles les canaux de communication usuels que sont le courriel, le téléphone, la vidéoconférence et les applications de communication collaborative (Zoom, Teams ou autres).

d) Communications autre que les TIC

Pour marquer son engagement envers les personnes en situation de handicap, Arsenal Media Inc. s'est doté d'un répondant en matière d'accessibilité. Ce dernier a piloté les travaux de rédaction de ce plan et est responsable de sa mise en œuvre, de la rétroaction et des mises à jour requises par la LCA.

Afin de bénéficier en continu de la rétroaction en matière d'accessibilité, notre organisation a mis en place une boîte courriel permettant à l'ensemble de notre personnel de nous faire part de leurs commentaires de manière anonyme. Cette démarche est faite dans un souci d'amélioration constante mais aussi de faire en sorte que l'accessibilité, l'intégration et le vivre ensemble soient l'affaire de tous au sein d'Arsenal Media Inc.

Enfin, comme la sensibilisation contribue à influencer positivement la culture d'une entreprise, le président et chef des opérations d'Arsenal Media profitera de la Semaine nationale de l'accessibilité, qui commence le dernier dimanche de mai, pour partager les valeurs de notre organisation en matière d'accessibilité. Son message portera sur l'importance de la reconnaissance de la diversité, de la solidarité entre collègues et du rôle de chacun pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap. Le président rappellera son ouverture à entendre les suggestions et les commentaires à cet égard dans un souci d'amélioration continue et rappellera aussi le rôle du répondant en matière d'accessibilité et l'existence de la boîte courriel pour accueillir les commentaires de façon anonyme.

e) Acquisition de biens, de services et d'installations

Arsenal Media Inc. a toujours été soucieuse d'offrir à son personnel en situation de handicap des outils et un environnement de travail adéquats, de même qu'à offrir des services accessibles à sa clientèle. Dans l'intention de prévenir d'éventuels obstacles à l'accessibilité, Arsenal Media Inc. entend intégrer le critère d'accessibilité dans ses processus d'acquisition de biens, de services et d'installations. Cette façon de faire, proactive, évitera d'apporter des mesures correctrices dans le futur.

f) Conception et prestation de programmes et de services

Les travaux qui ont mené à l'élaboration de ce plan et la consultation ont permis à Arsenal Media Inc. de constater qu'elle pourrait davantage impliquer le personnel en situation de handicap lors de la rédaction de processus ou de politiques afin de mieux prendre en compte le critère de l'accessibilité. Cette façon de faire sera bénéfique aussi pour l'intégration de ces personnes et leur participation à l'évolution de l'organisation.

g) Transport

Cette catégorie ne s'applique pas actuellement aux activités d'Arsenal Media

4- Conclusion

En matière d'accessibilité chaque geste compte et il importe d'en avoir conscience. Nous nous sommes donné un point de départ en ayant identifié les obstacles et les pistes de solutions mentionnés dans notre plan d'accessibilité.

Notre objectif est de constamment améliorer notre capacité à offrir aux personnes en situation de handicap de nos équipes ou encore de notre clientèle, un environnement inclusif et sans obstacles.

Tout au long de la mise en œuvre de ce plan, la consultation et le travail d'équipe avec des personnes en situation de handicap seront préconisés. Conformément à la LCA, nous actualiserons ce plan à tous les trois ans et nous produirons des rapports d'avancement provisoires à chaque année. Plan et rapports que nous rendrons publics par l'entremise de notre site web.